

Objet : Délégation de fonctions à Isabelle Junet, vice-présidente chargée des déchets

Le président de la Communauté d'agglomération Grand Chambéry,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement de la Communauté d'agglomération, il convient de donner délégation aux vice-présidents,

Vu l'article L. 5211-9 du code général des collectivités territoriales qui dispose que le président peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer aux vice-présidents l'exercice d'une partie de ses fonctions,

Vu le procès-verbal relatif à l'élection du président et des vice-présidents de Grand Chambéry du 9 avril 2026,

Vu les statuts de Grand Chambéry,

ARRETE

Article 1 : les fonctions relatives aux déchets sont déléguées, sous la surveillance et la responsabilité du président, pour la durée du mandat 2026-2032, à Isabelle Junet, 9^e vice-présidente,

Article 2 : la délégation recouvre notamment les fonctions suivantes :

- l'organisation des collectes des déchets, et notamment les programmes de travaux liés à la conteneurisation, le règlement de collecte et le patrimoine matériel,
- l'exercice du pouvoir de police en matière de collecte des déchets,
- l'élaboration et la mise en œuvre des actions de prévention des déchets,
- le copilotage, avec le vice-président chargé de l'économie, des actions en matière d'économie circulaire,
- la gestion des déchetteries et des aires de compostage,
- les relations avec Savoie Déchets,
- la représentation du président de la Communauté d'agglomération au sein de la commission de suivi du site de l'usine d'incinération,
- le suivi de l'évolution des compétences en matière de déchets,
- le recensement dans la matière déléguée des attentes des usagers et les réponses à apporter,

Article 3 : la délégation emporte signature des documents, pièces et actes relatifs aux fonctions définies à l'article 2, qui devra être précédée de la mention « par délégation du président »,

Article 4 : le présent arrêté sera notifié à l'intéressée et fera l'objet des mesures de publicité prévues par les lois et règlements en vigueur.

Fait à Chambéry,

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Arrêté du Président I-Parapheur (Réglementaire)

Numéro attribué à l'acte :

2026-053A

Objet de l'acte :	Délégation de fonctions à Isabelle Junet, vice-présidente chargée des déchets
Classification Préfecture :	5 - Institutions et vie politique 5 - Delegation de signature 2 - Autres
Date de l'acte :	
Annexe(s) :	

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20260512-lmc1H35874H1-AR
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H35874H1

Date de transmission en Préfecture :	13 mai 2026
Date de réception en Préfecture :	13 mai 2026
Date de publication sur le site internet:	mercredi 13 mai 2026